

# Secours populaire

Le Secours populaire propose différentes initiatives en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Ateliers arts plastiques, théâtre, lecture...  
Sorties culturelles au cinéma, au musée, au théâtre, dans des salles de concerts, au cirque...

Accompagnement financier de la pratique sportive et artistiques dans des associations et l'acquisition de matériels adéquats.

# Chèques vacances

Une fois par an, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, vous permet de bénéficier d'une aide en choisissant votre destination parmi une sélection de séjours avec hébergement.

Qui peut en bénéficier ?

Pour obtenir cette aide vous devez avoir entre 18 à 25 ans, résider en France et être dans l'une de ces 2 situations :

- Étudiant bénéficiaire de la bourse sur critères sociaux,
- Étudiant en contrat d'apprentissage ou d'alternance,
- Volontaire en Service Civique,
- Jeune en contrat aidé,
- Jeune inscrit dans une école de la deuxième chance,
- Jeune suivi par l'Aide sociale à l'enfance,
- Bénéficiaire de la Garantie Jeunes.

## Lieux d'informations

Mission locale jeune (MLJ)

Point information Jeunesse (PIJ)

Centres d'information et d'orientation (CIO)

Le Crous

La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Centre Communal D'action Social (CCAS)  
Plus d'Informations

[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

[www.ljeunesolution.gouv.fr](http://www.ljeunesolution.gouv.fr)

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

[www.aide-sociale.fr](http://www.aide-sociale.fr)

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

# AIDES LOISIRS CULTURE POUR LES JEUNES



# Pass culture

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture.

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité ainsi que des offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.



# Carte étudiant

La carte d'étudiant est délivrée à la rentrée aux étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Elle est la preuve qu'ils sont bien inscrits dans un établissement et qu'à ce titre, ce statut n'est reconnu que jusqu'à l'âge de 27 ans. Avantages de la carte :

- Tarifs réduits (Cinéma, théâtre, piscines, patinoires...)
- De nombreux musées sont également gratuits
- Réductions dans les salles de sport
- Suivre les cours du SUAPS (service universitaire des activités physiques et sportives) moyennant quelques dizaines d'euros par an.

Pour les apprentis, la carte s'appelle « Carte d'étudiant des métiers ».

# Carte jeune

C'est le support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéens et lycéennes d'Occitanie. Elle est conçue pour faciliter votre quotidien et soutenir votre pouvoir d'achat, tout au long de votre parcours de formation.

Le dispositif se présente sous la forme d'une carte "sans contact", pour une meilleure facilité d'utilisation, qui regroupe l'ensemble des aides régionales qui vous sont destinées.

Consulter les partenaires libraires et associations sportives de la Carte Jeune Région depuis votre espace personnel Carte Jeune . Il y a un montant de 20 euros dessus

# Musées gratuits

La gratuité s'applique à tout jeune âgé de 18 à 25 ans habitant dans un pays de l'Union Européenne.

La gratuité concerne l'accès aux monuments nationaux et aux collections permanentes des musées nationaux.

Il suffit de se présenter au guichet du musée ou du monument concerné avec une pièce justifiant de son âge et de sa résidence. (Cette pièce peut être une carte d'identité, un passeport ou une carte de séjour).